

Strasbourg, 18 décembre 2025

MONEYVAL(2025)33

COMITE D'EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

MONEYVAL

70^e RÉUNION PLÉNIÈRE

Strasbourg, 16 -18 décembre 2025

RAPPORT DE RÉUNION

Note d'information établie par le Secrétariat
Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI)

www.coe.int/moneyval | moneyval@coe.int

LISTE DE DÉCISIONS

À sa 70^e réunion plénière, qui s'est tenue à Strasbourg du 16 au 18 décembre 2025, sous la présidence de M. Nicola Muccioli (Président de MONEYVAL, Saint-Marin), le Comité :

- a pris note des déclarations d'ouverture de M. Giles Thomson, vice-président du GAFI, et de Mme Livia Stoica Becht, cheffe du Service Criminalité économique et corruption du Conseil de l'Europe ;
- a pris note des informations fournies par le président de MONEYVAL et le Secrétaire exécutif, y compris les changements possibles dans l'ordre du 6^e cycle en ce qui concerne la Lituanie et l'Ukraine ;
- a adopté les modifications de ses Règles de procédure pour le 6^e cycle, afin d'y inclure la possibilité d'inclure l'option « opt-in » pour faire face aux conséquences imprévues ;
- a adopté les modifications de ses Règles de procédure pour le 5^e cycle, afin de tenir compte d'une nouvelle approche du GAFI visant à assurer une transition harmonieuse entre les deux cycles d'évaluation mutuelle ;
- a adopté les principes de conduite actualisés pour le ou la président·e, les vice-président·es, les membres du Bureau de MONEYVAL, les coprésident·es et les expert·es scientifiques du Groupe de travail sur les évaluations (GTE), ainsi que les principes de conduite actualisés au cours du processus d'évaluation mutuelle pour les membres des équipes d'évaluation ;
- a approuvé l'adoption des rapports de suivi pour l'Azerbaïdjan, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, le Monténégro, la Pologne et la République slovaque dans le cadre du 5^e cycle, et a décidé de mettre fin au processus de suivi pour la Croatie, la Géorgie et la République slovaque ;
- a convenu de mettre fin à l'application de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (PCR) à la Tchéquie et à la République slovaque, a confirmé que la Géorgie resterait dans l'étape 1 des PCR et a décidé de soumettre également la Pologne aux PCR (étape 1) ;
- a approuvé les rapports finaux sur les typologies concernant « Les risques et les tendances en matière de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération liés aux produits des conflits » et « La pratique consistant à utiliser des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels pour le blanchiment de capitaux d'origine criminelle, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions » ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 6^e cycle pour la Serbie, tel que modifié au cours des groupes de travail et de la réunion plénière, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi régulier ;
- a pris note de l'état d'avancement du statut du Protocole additionnel à la STCE n° 198, tel que présenté par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Roumanie), Président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) ;
- a entendu une présentation du GAFI sur ses axes de travail et son engagement, ainsi qu'une actualisation du projet visant à assurer une approche homogène et cohérente des mesures supranationales de l'UE ;
- a pris note des initiatives de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) prises dans d'autres instances et entendu deux exposés du Groupe de travail sur les petits États et territoires de MONEYVAL et un exposé du Groupe Egmont ;
- a élu M. Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin) pour un deuxième mandat en tant que président de MONEYVAL ; a élu M. Toms PLATACIS (Lettonie) et M. Alfred J ZAMMIT (Malte) en tant que vice-présidents, et M. Jacek LAZAROWICZ (Pologne) et Mme Laura AUS (Estonie) en tant que membres du Bureau, pour un mandat de deux ans (2026-2028) ;
- a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de MONEYVAL 2023-2027 ;

- a entendu les mises à jour du Secrétariat sur la participation des membres au processus d'évaluation mutuelle, aux activités de formation, au financement et aux changements de personnel interne ;
- a pris note des rapporteur·es et des calendriers des rapports de suivi pour les prochaines réunions plénières.

Tous les rapports d'évaluation et de suivi adoptés par MONEYVAL dans le cadre de ses procédures d'évaluation sont rendus publics après leur adoption, conformément au Statut de MONEYVAL et à sa politique de publication, après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de LBC/FT. D'autres documents sont rendus publics sur décision du Comité.

RAPPORT DE RÉUNION

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a réuni son Groupe de travail sur les évaluations (GTE) et tenu sa 70^e réunion plénière à Strasbourg du 16 au 18 décembre 2025, sous la présidence de M. Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin). À cette réunion, MONEYVAL :

Point 1 – Ouverture de la réunion plénière

1. a pris note de l'allocution prononcée par M. Giles Thomson, vice-président du GAFI, qui présente le programme de travail et les priorités à venir du GAFI, notamment : (i) procéder au nouveau cycle d'évaluations mutuelles et mettre en œuvre les modifications apportées aux normes du GAFI ; (ii) améliorer la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques et mettre davantage l'accent sur l'inclusion financière dans les domaines présentant un risque plus faible ; (iii) se tenir au courant des menaces émergentes et des infractions sous-jacentes, en particulier la fraude ; et (iv) continuer à soutenir le réseau mondial et les engagements avec les organismes régionaux de type GAFI (ORTG), ainsi qu'à encourager une collaboration bilatérale accrue des ORTG entre eux afin de renforcer les perspectives régionales.
2. a pris note de l'allocution d'ouverture de Mme Livia Stoica Becht, cheffe du Service Criminalité économique et corruption du Conseil de l'Europe, qui a souligné : (i) l'importance de la 70^e réunion plénière de MONEYVAL alors que le Comité avance sur le 6^e cycle d'évaluations mutuelles ; (ii) l'importance de protéger l'intégrité financière, comme le souligne le Nouveau Pacte Démocratique du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ; (iii) l'importance que le Comité des Ministres attache aux travaux de MONEYVAL, comme en témoigne l'accroissement des attentes quant à ses résultats ; (iv) l'état d'avancement du Protocole additionnel à la Convention de Varsovie par le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) ; et (v) la gratitude envers les membres de MONEYVAL qui ont soutenu le Secrétariat par le biais de personnels mis à disposition (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Monaco et Royaume-Uni) et de contributions financières volontaires (Malte) - deux éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie de MONEYVAL.

Point 2 – Adoption de l'ordre du jour

3. a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I, modifié ultérieurement au cours de la plénière afin d'avancer l'examen des points 20 et 21 de l'ordre du jour.

Point 3 – Informations communiquées par le Président et le Vice-Président

4. a pris note des informations fournies par M. Nicola Muccioli, Président de MONEYVAL, comme suit :
 - la réalisation avec succès de toutes les visites d'évaluation sur place en 2025 pour le 6^e cycle d'évaluations mutuelles en Serbie, Slovaquie et Arménie ;
 - le début du 6^e cycle d'évaluations mutuelles pour l'Albanie et la Tchéquie, avec des visites sur place prévues pour le printemps 2026 ;
 - la publication de cinq rapports de suivi (Bulgarie, Chypre, République de Moldova, Macédoine du Nord et Roumanie) depuis la plénière de juin ;
 - le rapport d'évaluation mutuelle (REM) pour la Lettonie n'a pas encore été publié, deux délégations du GAFI ayant soulevé des problèmes de qualité et de cohérence

concernant le résultat immédiat (RI) 8 ; les coprésident·es du Groupe des évaluations et de la conformité du GAFI doivent confirmer les prochaines étapes ;

- le Royaume-Uni et l'Italie seront les prochains membres communs au GAFI et à MONEYVAL ; de nombreux remerciements ont été adressés à l'Allemagne pour sa collaboration et son engagement passés ;
- la participation du président à de récents événements internationaux, à savoir (i) la conférence internationale intitulée "Financial monitoring 2025 - Euro-integration perspectives of Ukrainian AML/CFT system" en Ukraine ; (ii) les discussions avec le président du GAFI sur les priorités stratégiques du GAFI pour 2026-2028 et la manière dont MONEYVAL peut soutenir leur mise en œuvre ; (iii) la Conférence ministérielle du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, qui portait sur la réduction des risques liés aux addictions en ligne comme terrain à exploiter et sur le blanchiment des capitaux ; (iv) le 19^e Forum annuel de l'AMLP à Londres, qui a présenté les résultats de son 5^e cycle d'évaluations ; (v) la conférence du Service estonien de renseignement financier à Tallin ; (vi) la plénière et les réunions des groupes de travail du GAFI à Paris en octobre 2025, où MONEYVAL a participé aux discussions sur les rapports d'évaluation mutuelle (REM) de la Belgique et de la Malaisie, les priorités stratégiques du GAFI 2026-2028, les lignes directrices sur le recouvrement des avoirs, ainsi que les délibérations du GECl concernant la Bulgarie et Monaco ; (vii) la présentation du rapport annuel de MONEYVAL au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (septembre 2025) ; (viii) la réunion des présidents des organes de suivi du Conseil de l'Europe avec le Secrétaire Général ; (ix) la session de formation de MONEYVAL en Hongrie ; et (x) la réunion intersessions de MONEYVAL en juillet 2025 pour revoir les Règles de procédure pour les 5^e et 6^e cycles d'évaluation et les normes éthiques ;
- l'accueil chaleureux réservé aux nouveaux chef·fes de délégation de la Croatie, l'Estonie, Gibraltar et la République de Moldova ;
- les informations fournies sur la correspondance du président avec différentes délégations et l'échange de lettres avec le GAFI.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

5. a pris note des informations fournies par M. Lado Lalicic, Secrétaire exécutif de MONEYVAL, comme suit :
 - le calendrier et les activités de 2026 ont été examinés, notamment les principales initiatives et événements de l'année ;
 - le calendrier doit être modifié pour tenir compte de la demande de la Lituanie de reporter son évaluation en raison de sa présidence du Conseil de l'UE. Le Secrétariat a examiné les options possibles (l'évaluation devant être réalisée par la Banque mondiale après la présidence lituanienne, l'autre option consistant à reporter l'évaluation de l'Ukraine et à effectuer la visite sur place en Lituanie en octobre 2027) ;
 - deux autres activités seront ajoutées au calendrier : la conférence sur les bénéficiaires effectifs, qui sera organisée en coopération avec le GAFI et Jersey, et la conférence ministérielle sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui se tiendra dans le cadre de la présidence monégasque du Conseil de l'Europe ;
 - les activités prévues comprennent la réalisation de visites sur place en Albanie, en Tchéquie, en Hongrie et sur l'île de Man, ainsi que des sessions de formation dans les pays sur l'île de Man, en Andorre et à Gibraltar en préparation des prochaines évaluations ;

- trois formations d'évaluateurs sont prévues en 2026, y compris une formation commune avec le GAFI (la formation d'octobre reste encore à confirmer en raison de la réduction des besoins lors du prochain cycle d'évaluation mutuelle) ;
- la participation active du Secrétariat à divers forums internationaux et processus du Conseil de l'Europe : les réunions du groupe de travail GAFIMOAN et l'atelier à haut niveau du Royaume du Bahreïn, le Réseau de magistrat-es/ procureur-es responsables du sport (MARS) du Conseil de l'Europe, le Hot Zones Prioritization Forum de l'Organisation mondiale des douanes (septembre 2025), le groupe thématique d'Eurojust sur le blanchiment des capitaux et le recouvrement des avoirs (octobre 2025), et les discussions sur le statut juridique des organisations de la société civile, organisées par le Comité directeur sur la démocratie du Conseil de l'Europe, où les problèmes liés aux conséquences imprévues pour les organisations à but non lucratif (OBNL) ont été soulignés ;
- la nomination de Mme Irina Talianu comme Secrétaire exécutive adjointe de MONEYVAL et de Mme Veronika Mets comme cheffe d'unité.

Point 5 – Discussion et adoption des Règles de procédure pour le 6^e cycle

6. a examiné les propositions de modification aux Règles de procédure pour le 6^e cycle d'évaluations mutuelles afin de tenir compte d'une nouvelle procédure pour les conséquences imprévues (article 38 bis). L'option « opt-in » implique que MONEYVAL s'appuie sur la procédure déjà en place pour les conséquences imprévues pour le GAFI, l'option « opt-out » prévoit que MONEYVAL introduise sa propre procédure, en reproduisant celle du GAFI ;
7. a décidé d'adopter l'option « opt-in » et de modifier les Règles de procédure en conséquence ; a décidé des procédures de nomination des coprésident-es du GTE, en vue de pourvoir le poste vacant de deuxième coprésident-e début 2026 ;
8. a examiné les modifications apportées à l'Annexe de conformité technique récemment adoptée par le GAFI par le biais de la procédure écrite, qui supprime la distinction faite entre les recommandations à l'étude et celles qui ne le sont pas. Un nouveau modèle de d'annexe de conformité technique sera diffusé par le GAFI et les Règles de procédure de MONEYVAL seront mises à jour en conséquence.

Point 6 – Discussion et adoption des Règles de procédure pour le 5^e cycle afin de tenir compte de la nouvelle approche adoptée par le GAFI en juin 2025

9. a adopté les Règles de procédure modifiées pour le 5^e cycle, ces modifications visant à garantir une transition sans heurts entre les deux cycles d'évaluation mutuelle et à permettre la coexistence des méthodologies 2013 et 2022 du GAFI, comme discuté lors de la réunion intersessions de MONEYVAL en juillet ;
10. a rappelé que, pour les recommandations du GAFI qui ont été évaluées comme partiellement conformes (PC) ou non conformes (NC) dans le cadre du 5^e cycle d'évaluations et qui ont été révisées dans le cadre de la nouvelle méthodologie du GAFI (R.1, R.2, R.4, R.8, R.15, R.24, R.25, R.30, R.31, R.38 et R.40), les membres ont la possibilité : (a) de demander une évaluation au regard des recommandations révisées du GAFI lors de la présentation d'une demande de réévaluation de la conformité technique ; ou b) de mettre fin au processus de suivi, en reportant la nouvelle réévaluation jusqu'à la prochaine évaluation mutuelle.

Point 7 – Principes de conduite actualisés pour le ou la président·e, les vice-président·es, les membres du Bureau de MONEYVAL, les coprésident·es et les expert·es scientifiques du Groupe de travail sur les évaluations

11. a adopté les principes de conduite actualisés, qui suivent les normes éthiques établies par le Conseil de l'Europe en matière de professionnalisme et de valeurs générales ; d'impartialité, d'objectivité et de neutralité ; de conflits d'intérêts ; d'avantages personnels et de cadeaux ; de confidentialité ; de mesures de précaution pour les missions et d'engagements ;
12. a noté que le paragraphe 9 des principes dispose que les expert·es scientifiques peuvent être sollicités pour fournir une assistance technique aux pays et territoires de MONEYVAL à titre exceptionnel, avec l'approbation préalable du Secrétaire exécutif de MONEYVAL, à condition qu'ils s'abstiennent de participer à toute discussion relative à ces pays et territoires.

Point 8 – Principes de conduite actualisés au cours du processus d'évaluation mutuelle pour les membres des équipes d'évaluation mutuelle

13. a adopté les principes de conduite actualisés, qui suivent les normes éthiques établies par le Conseil de l'Europe.

Point 9 – Cinquième cycle de suivi : rapports de suivi

14. a approuvé l'adoption des rapports de suivi pour l'Azerbaïdjan, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, le Monténégro, la Pologne et la République slovaque :
 - a) L'**Azerbaïdjan** a été réévalué sur la base des R.8, R.14, R.16, R.24, R.26, R.33 et R.34.
 - b) La **Croatie** a été réévaluée sur la base de la R.8.
 - c) L'**Estonie** a été réévaluée sur la base des recommandations R.7 et R.15.
 - d) La **Géorgie** reste partiellement conforme pour les R.6 et R.7.
 - e) Le **Monténégro** a été réévalué sur la base des R.6, R.7, R.8, R.10, R.13, R.15, R.16, R.17, R.18, R.22, R.23, R.26 et R.33.
 - f) La **Pologne** a été réévaluée sur la base de la R.8.
 - g) La **République slovaque** a été réévaluée sur la base des R.10, R.12, R.13, R.15, R.19, R.23, R.29 et R.3.
15. a confirmé que l'Azerbaïdjan, le Monténégro, l'Estonie et la Pologne présenteront leur rapport lors de la plénière de décembre 2026, de même que la Bosnie-Herzégovine et Jersey, comme prévu ;
16. a décidé de mettre fin au processus de suivi du 5^e cycle pour la Croatie, la Géorgie et la République slovaque en raison d'un chevauchement avec le processus d'évaluations mutuelles du 6^e cycle, et de placer la Pologne à l'étape 1 de la procédure de conformité renforcée, étant donné que deux des « six grandes » recommandations (R.5 et R.20) sont toujours considérées comme partiellement conformes à la fin de son 3^e rapport de suivi renforcé.

Point 10 – Procédures de conformité renforcée en cours

17. est convenu des actions suivantes :

- a) **Tchéquie** - a examiné le troisième rapport de PCR de la Tchéquie dans le cadre de l'étape 1 de ces procédures, tel qu'il a été présenté par le Secrétariat. La Tchéquie a été placée en procédure de conformité renforcée en décembre 2023, car la R.6 était toujours évaluée comme partiellement conforme. Les membres de MONEYVAL ont noté les progrès significatifs réalisés par la Tchéquie pour remédier aux lacunes restantes (à savoir que l'application du gel des avoirs était fondée sur une décision discrétionnaire, que la portée des fonds à geler était ambiguë et ne s'étendait pas à un éventail suffisamment large d'avoirs et que les interdictions n'étaient pas suffisamment vastes pour couvrir toutes les exigences) et ont convenus de mettre fin à l'application de l'étape 1 des PCR à la Tchéquie.
- b) **République slovaque** - a reconnu les progrès réalisés par la République slovaque pour remédier aux lacunes restantes liées à la R.10, qui a été réévaluée comme LC dans le quatrième rapport de suivi renforcé (il a été convenu que le pays ne soumettrait pas de nouveau rapport sur les PCR). Les membres de MONEYVAL ont convenus de mettre fin à l'application de l'étape 1 des PCR concernant la République slovaque.
- c) **Géorgie** - a confirmé que la R.6 reste notée partiellement conforme et que le pays, à la suite du processus de suivi, n'a pas fait de progrès suffisants pour résoudre les lacunes restantes (aucun rapport distinct sur les PCR n'a été préparé) ; par conséquent, l'étape 1 des PCR continuera de s'appliquer à la Géorgie, et le pays est tenu de présenter un nouveau rapport lors de la plénière de mai 2026, même si le processus du rapport de suivi a été clôturé. Si aucun progrès n'est constaté en mai 2026, l'application de l'étape 2 sera envisagée.
- d) **Pologne** - a confirmé que les recommandations R.5 et R.20 continuent d'être évaluées comme PC dans le troisième rapport de suivi, et a approuvé la décision de placer la Pologne à l'étape 1 des PCR pour remédier aux lacunes techniques restantes, conformément aux Règles de procédure ; le pays est tenu de présenter un nouveau rapport lors de la plénière de mai 2026.

Point 20 – Typologies de MONEYVAL (examen anticipé de ce point de l'ordre du jour)

18. a entendu une présentation par l'Ukraine, chef de projet, et Jersey, chef adjoint, du projet de typologie sur « Les risques et les tendances en matière de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération liés aux produits des conflits » et a approuvé l'adoption du rapport final :

- conformément à la Stratégie de MONEYVAL 2023-2027, le projet vise à analyser la manière dont les conflits armés créent les conditions permettant de générer des revenus illicites et la manière dont ceux-ci sont blanchis et/ou utilisés pour financer le terrorisme et la prolifération des armes ;
- le rapport souligne : i) qu'en raison de l'affaiblissement du contrôle de l'État et du contrôle réglementaire, les zones de conflit deviennent souvent des incubateurs d'économies criminelles complexes et interconnectées, où les produits illicites sont générés, blanchis et réinvestis pour perpétuer les violences et la déstabilisation ; (ii) que le blanchiment des produits liés à des conflits implique des réseaux financiers complexes utilisant des mécanismes formels et informels ; iii) que la compréhension et l'atténuation des risques liés aux conflits demeurent inégales selon les États et territoires ;

- les nouvelles typologies recensées comprennent le contournement des sanctions, la grande corruption, la cybercriminalité et la fraude, l'exploitation abusive des OBNL, l'utilisation abusive d'actifs virtuels et de prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) et le financement de mercenaires et d'entreprises militaires privées ;
- l'application des sanctions, la coopération transnationale et le renforcement des partenariats entre les autorités publiques et privées restent des priorités pour faire face à ces tendances.

19. a entendu une présentation de l'île de Man, chef du projet, sur le projet de typologie concernant « La pratique consistant à utiliser des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels pour le blanchiment des capitaux d'origine criminelle, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions » et a approuvé l'adoption du rapport final :

- le projet vise à mettre à jour le précédent rapport de typologie sur les risques de BC et de FT dans le monde des actifs virtuels, dans un environnement en évolution constante et rapide, à mettre à jour l'étude horizontale réglementaire, à identifier les typologies émergentes et à consolider les enseignements tirés ;
- le rapport souligne : (i) qu'il existe des évaluations des risques étendues mais inégales effectuées par les États et territoires en ce qui concerne les actifs virtuels ; (ii) que les régimes d'agrément et d'enregistrement se développent et que les structures de supervision sont pour la plupart en place, mais la qualité varie ; (iii) que la mise en œuvre de la règle dite « du voyage » reste incomplète et le respect de cette règle est difficile sur le plan opérationnel ; (iv) que l'utilisation des actifs virtuels dans les jeux et autres secteurs présente des risques uniques ; (v) que la collecte de données demeure un défi majeur ;
- les typologies émergentes identifiées incluent le contournement des sanctions, la fraude, le financement de la prolifération, les réseaux de mules financières, les outils renforçant l'anonymat et les DeFi (mélangeurs) ;
- le renforcement des partenariats public-privé (PPP) avec des mandats clairs, la mise à l'échelle des données et de l'analyse, l'amélioration de la qualité des déclarations d'opération suspecte (DOS)/d'activité suspecte (DAS) de la part des PSAV, la mise en œuvre de la règle du « voyage » et l'investissement dans la préparation du gel/de la saisie sont essentiels pour contrer ces menaces.

Point 11 – Examen du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 6^e cycle de la Serbie

20. a entendu une présentation du Secrétariat et de l'équipe d'évaluation sur les principales conclusions du projet de rapport d'évaluation mutuelle de la Serbie, y compris les points forts et les défis de son système de LBC/FT tels que reflétés dans les notations proposées pour les recommandations et les résultats immédiats.

21. a entendu une présentation des résultats de la réunion du Groupe de travail sur les évaluations (GTE) du 15 décembre 2025, au cours de laquelle les délégations ont discuté de quatre questions essentielles liées aux notations du REM de la Serbie, en particulier pour les résultats immédiats (RI) 1, 6, 7 et 8. La notation proposée par l'équipe d'évaluation pour le RI 1 a été soutenue par les délégations, tandis que la notation du RI 7 n'a pas fait l'objet d'un examen plus approfondi. Par conséquent, les deux questions essentielles relatives aux RI 1 et RI 7 ont été présentées à la plénière à titre d'information uniquement, sans discussion sur le fond. Les autres questions essentielles relatives au

RI 6 et au RI 8/à la R.4 ont plutôt été présentées à la plénière pour discussion, également à la lumière des changements intervenus dans la méthodologie du GAFI.

22. a examiné le document révisé des questions essentielles contenant les propositions de modifications, a discuté des modifications de fond et est convenu ce qui suit :

- RI 6 : les modifications proposées au texte des actions recommandées (AR) ont été examinées et approuvées en plénière, sans que les autres actions recommandées soient considérées comme des actions recommandées clés (ARC) ; il a été convenu en plénière de maintenir la notation du RI 6 en tant que niveau d'efficacité modéré (ME).
- RI 8 et R.4 : la plénière a approuvé les modifications proposées au texte du RI 8 et, après avoir examiné l'absence de confiscation sans condamnation dans le cadre juridique serbe, a décidé de rétrograder la notation actuelle de la R.4 de « largement conforme » (LC) à « partiellement conforme » (PC).

23. a adopté le REM du 6^e cycle pour la Serbie (tel que modifié lors des discussions du GTE et de la réunion plénière), qui sera publié après la plénière dans le cadre du processus d'examen de la qualité et de la cohérence, en application des règles 47 et 48 des Règles de procédure pour le 6^e cycle ;

24. compte tenu des résultats, la plénière a décidé de placer la Serbie dans la procédure de suivi régulier, en application de la règle 36 des Règles de procédure ; la Serbie est invitée à présenter un rapport à la plénière de MONEYVAL dans un délai de trois ans, en décembre 2028.

Point 12 – Préparation d'un protocole additionnel à la Convention STCE n° 198 - échange de vues avec M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Roumanie), Président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC)

25. a entendu une présentation du président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC), M. Cornel-Virgiliu Calinescu, sur l'état d'avancement du protocole additionnel à la STCE n° 198, soulignant les synergies entre les travaux de MONEYVAL et du GAFI (par exemple, les récentes lignes directrices et bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs) et l'importance de renforcer les régimes de recouvrement des avoirs dans toute l'Europe ;

26. Les membres de la plénière se sont félicités du nouveau protocole, qui constituera un nouvel instrument contraignant du Conseil de l'Europe sur la gestion, le recouvrement et le partage des avoirs d'origine criminelle. Ce protocole vise à : étendre le champ d'application de la confiscation et des mesures provisoires ; renforcer le recours systématique aux enquêtes financières pour identifier et localiser les biens criminels ; renforcer la coopération internationale et l'entraide judiciaire ; promouvoir la création de bureaux de recouvrement et de gestion des avoirs ; et comporter des dispositions spécifiques concernant la restitution des biens à leurs propriétaires légitimes ou l'indemnisation des victimes ;

27. a pris note que le protocole et le rapport explicatif qui l'accompagne sont maintenant en attente de l'approbation finale du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Point 13 – Derniers travaux et activités du GAFI

28. a pris note des informations communiquées par le Secrétariat du GAFI concernant les récents travaux et activités du GAFI, comme suit :

- les deux premiers rapports d'évaluations mutuelles (REM) dans le cadre du nouveau cycle d'évaluations, pour la Belgique et la Malaisie, ont été adoptés lors de la réunion plénière d'octobre 2025 du GAFI ; en février, le GAFI discutera des évaluations mutuelles de l'Autriche, de l'Italie et de Singapour ;
- le GAFI a achevé la première phase de l'examen préliminaire du nouveau cycle et a adopté des révisions des Règles de procédure universelles, avec un nouveau modèle de REM (les RI sont présentés dans l'ordre chronologique et chacun dans un chapitre distinct) et des exigences de confidentialité plus strictes en ce qui concerne l'identité des évaluateurs ;
- en ce qui concerne la recommandation R.7, le mécanisme de « retour en arrière » est entré en vigueur, rétablissant toutes les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) qui avaient été suspendues conformément à la Résolution 2231 (2015) du CSNU ;
- les modifications adoptées ont été prises en compte pour la R.16 relative aux exigences en matière de messageries de paiement, comme indiqué à l'annexe 4 de la méthodologie du GAFI ; de nouvelles lignes seront publiées pour aider les pays à mettre en œuvre les nouvelles exigences ;
- En ce qui concerne le Réseau mondial, le GAFI travaille sur plusieurs projets visant à accroître la voix et la participation des organismes régionaux de type GAFI (ORTG) à ses travaux, notamment une initiative sur les exemples de bonnes pratiques pour développer des systèmes efficaces de LBC/FT dans les pays à faible capacité, qui sera discutée en février ;
- le GAFI fait des progrès quant au projet visant à assurer une approche homogène et cohérente des mesures supranationales de l'UE ;
- les rapports publiés récemment par le GAFI comprennent les lignes directrices et les bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs, la mise à jour complète sur les risques liés au financement du terrorisme, les lignes directrices relatives à l'évaluation nationale des risques en matière de blanchiment des capitaux et le manuel de coopération internationale sur la détection du blanchiment des capitaux, les enquêtes et les poursuites ;
- les priorités stratégiques du GAFI pour 2026-2028 portent sur (i) le renforcement du soutien à une mise en œuvre des normes efficace et fondée sur les risques ; (ii) la prise en compte de l'évolution des menaces pour aider les pays à garder une longueur d'avance (en mettant l'accent sur le passage au numérique, l'IA et la fraude cybernétique) ; et (iii) le renforcement des partenariats avec le Réseau mondial ;
- la prochaine réunion plénière du GAFI devrait se tenir dans la ville de Mexico en février 2026.

Point 14 – Informations sur les initiatives de LBC/FT dans d'autres instances

29. a entendu et pris note des informations fournies par les organisations observatrices concernant les initiatives pertinentes en matière de LBC/FT dans d'autres instances :

- La **BERD** poursuit ses activités de renforcement des capacités conformément aux normes du GAFI : parmi les initiatives récentes figurent des cours de formation à la lutte contre la corruption en Ukraine, des cours de formation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie, et des partenariats

avec l'ACAMS et l'ICA pour promouvoir les contrôles en matière de LBC/FT par le biais de formations à la conformité, de l'apprentissage en ligne et d'ateliers de renforcement des capacités ;

- Le **GIFICS** a récemment mis à jour sa norme sur la réglementation de la surveillance des prestataires de services aux sociétés et fiducies, et continue de proposer une plateforme de concertation essentielle pour discuter des questions relatives à la LBC/FT, ainsi que des questions prudentielles ; un nouveau projet sur l'amélioration de la culture des DOS pour les autorités de surveillance est en cours, et un document sur les bonnes pratiques doit être publié ;
- la réforme juridique et institutionnelle de l'**UE** en matière de LBC/FT est toujours en cours ; ses objectifs sont d'ancrer les normes du GAFI dans la législation de l'UE, d'harmoniser l'application des normes juridiques dans les États membres et de veiller à ce que les autorités de surveillance et les cellules de renseignement financier (CRF) disposent de pouvoirs adéquats dans toute l'UE. Le train de mesures comprend désormais quatre textes législatifs, dont le règlement portant création de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AMLA) et d'autres textes de loi (par exemple, sur la transparence concernant les bénéficiaires effectifs) sont attendus. L'UE continuera également de fournir une assistance technique aux pays tiers dans le domaine de la LBC/FT par l'intermédiaire de son mécanisme qu'est « Global Facility » ;
- lors de sa dernière réunion plénière, le **Groupe Egmont** a pris des mesures pour renforcer l'autonomie et l'indépendance opérationnelle des CRF, en introduisant de nouvelles normes minimales dans sa charte. En janvier, il organisera une session de formation en Tanzanie afin de renforcer les compétences diplomatiques et de négociation des CRF dans les réunions internationales ; en avril, une réunion conjointe avec Chypre sera organisée sur la réglementation, les enquêtes et les formations relatives aux actifs virtuels, ainsi qu'un séminaire en ligne sur le renforcement de la coopération internationale avec l'Association internationale des procureurs ;
- le module sur le financement du terrorisme de la **Banque mondiale**, qui fait partie des modules d'évaluation des risques de LBC/FT accessibles au public, a été mis à jour, de même que d'autres évaluations des risques (OBNL, personnes morales et constructions juridiques, actifs virtuels et PSAV). Un nouveau module sur l'évaluation des risques en matière de blanchiment des capitaux fondé sur le commerce a été publié en collaboration avec l'ONUDC. La Banque mondiale continue de fournir une assistance technique dans les domaines clés de la LBC/FT et travaille à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation supranationale des risques au niveau de l'UE afin de favoriser une compréhension plus cohérente des risques transnationaux ;
- le **FMI** dirige actuellement les évaluations de l'Autriche (qui seront examinées lors de la réunion plénière du GAFI en février) et de la Chine. Il continue de faire de la LBC/FT l'une de ses principales fonctions et d'inclure ces questions comme conditions dans les programmes par pays (Argentine, Ukraine, etc.). Les projets en cours portent sur des sujets tels que la supervision basée sur le risque, la transparence des bénéficiaires effectifs, l'analyse des flux financiers illicites, les actifs virtuels et l'utilisation d'outils de LBC/FT pour lutter contre la criminalité fiscale et la corruption. De nouveaux projets ont été approuvés pour le Monténégro et la Guinée équatoriale, ainsi que pour soutenir les évaluations du GAFI et des ORTG.

30. a pris note des programmes de conformité fiscale volontaire (CFV) en cours et à venir des membres de MONEYVAL, comme suit :

- **l'Albanie** a adopté en novembre 2025 une nouvelle loi comportant des éléments de conformité fiscale volontaire, qui doit entrer en vigueur en janvier 2026 ; cette loi fait

partie d'un paquet fiscal plus important visant à améliorer la conformité et la transparence fiscales ; l'Albanie communiquera plus de détails concernant sa nouvelle législation sur la conformité fiscale volontaire au Secrétariat, conformément aux Règles de procédure de MONEYVAL, afin d'analyser si elle est conforme aux principes du GAFI sur les programmes de CFV ;

- le programme de conformité fiscale volontaire **d'Israël** restera en place jusqu'en août 2026 ; le Secrétariat a estimé que le programme était conforme aux exigences du GAFI et présentera son analyse lors de la prochaine session plénière, pour information uniquement ;
- le programme de conformité fiscale volontaire actuel de la **Géorgie**, qui est resté inchangé depuis la réunion plénière de MONEYVAL de 2024, restera actif jusqu'en 2028 ; le Secrétariat continuera de suivre le programme en cours.

Point 14a – Directives du Groupe de travail sur les petits États et territoires relatives à l'identification, l'évaluation et la compréhension des risques de financement du terrorisme et du financement de la prolifération - Exposé de Gibraltar et de l'île de Man

31. a entendu une présentation sur les Directives relatives à l'identification, l'évaluation et la compréhension des risques de financement du terrorisme et du financement de la prolifération par ledit « Groupe de travail sur les petits États et territoires de MONEYVAL », qui comprend Gibraltar, Guernesey, le Saint-Siège, l'île de Man, Jersey, le Liechtenstein, Malte, Monaco et Saint-Marin :

- le groupe de travail a été créé en marge des réunions de MONEYVAL afin d'offrir aux petits États et territoires une plateforme de collaboration pour renforcer leurs réponses au blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération ;
- s'appuyant sur le « document de Monaco » de 2018, les nouvelles lignes directrices visent à mettre en place un cadre concret pour aider les petits États et territoires à identifier, évaluer et atténuer les risques de financement de la prolifération et à comprendre les typologies connexes, tout en tenant compte de leurs points communs en matière d'exposition aux risques ;
- les principales conclusions révèlent que, bien que les petits États et territoires soient confrontés à des vulnérabilités distinctes et matérielles en matière de financement de la prolifération, les activités maritimes et commerciales apparaissant comme des vecteurs de risque constants, les risques liés au financement de la prolifération sont souvent sous-estimés. Pour y remédier, des approches ciblées et proportionnées, la collaboration entre pairs et un leadership efficace entre les petits États demeurent essentiels.

32. a entendu une présentation du Groupe Egmont sur son projet d'analyse des données des REM sur les RI 2, RI 6 et les R.29 et R.40, dans le cadre du groupe régional Europe II :

- lancée en juin 2024, l'analyse avait pour objectif de faire ressortir les forces, les faiblesses et les actions recommandées communes qui émergeaient des contextes nationaux pour les RI 2 et RI 6, la R.29 et la R.40. Elle vise à fournir un examen complet des principaux facteurs qui influent sur l'efficacité, à évaluer les pratiques et les points forts communs, à identifier les faiblesses récurrentes et à proposer les actions recommandées pour y remédier ;
- le rapport final sera publié sur le site internet du Groupe Egmont d'ici début janvier ; les principales conclusions seront importantes pour déterminer les domaines dans lesquels il convient de poursuivre la formation et le renforcement des capacités.

Point 14b – Séance à huis clos (uniquement les États et territoires membres de MONEYVAL, les membres du GAFI et le Secrétariat) sur le nouveau cycle d'évaluations mutuelles

Point 15 – Élection du ou de la président·e et des vice-président·es

33. MONEYVAL a organisé des élections, conformément aux dispositions de ses statuts, pour les postes de président·e et de vice-président·es pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Les résultats sont les suivants :

- M. Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin) a été réélu président pour un deuxième et dernier mandat de deux ans ;
- M. Alfred J ZAMMIT (Malte) a été élu vice-président pour un mandat de deux ans, renouvelable ;
- M. Toms PLATACIS (Lettonie) a été élu vice-président pour un mandat de deux ans, renouvelable.

34. MONEYVAL remercie chaleureusement les vice-présidents sortants pour leur dévouement et leur contribution aux travaux du Comité.

Point 16 – Élection des membres du Bureau

35. MONEYVAL a organisé des élections, conformément aux dispositions de ses statuts, pour les postes de président·e et de vice-président·es pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. Les résultats sont les suivants :

- M. Jacek LAZAROWICZ (Pologne) et Mme Laura AUS (Estonie) ont été élus membres du Bureau pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Point 21 – Mise à jour par le GAFI du projet visant à assurer une approche homogène et cohérente des mesures supranationales de l'Union européenne (l'examen de ce point a été avancé dans l'ordre du jour)

36. a entendu une présentation du GAFI sur l'état d'avancement du projet visant à assurer une approche homogène et cohérente des mesures supranationales de l'UE :

- lancé en juin 2024, le projet vise à assurer la cohérence et l'harmonisation de l'évaluation des mesures prises à l'échelle de l'UE dans tous les États membres en transmettant aux équipes d'évaluation des informations précises et cohérentes et une analyse de l'impact des mesures supranationales de l'UE. Cela permettra de traiter ces questions de manière cohérente et de gérer les ressources de manière efficace. Le projet, qui en est à sa deuxième phase, continuera d'évaluer l'application des mesures prévues par le nouveau paquet législatif de l'UE en matière de LBC/FT et examinera un total de 32 recommandations du GAFI (1, 2, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38 et 40) ;
- le texte final consolidé aidera à : limiter les incohérences et garantir l'égalité de traitement pour toutes les évaluations des États membres ; éviter la rédaction répétitive du contenu relatif à l'UE dans chaque rapport d'évaluation mutuelle ; fournir aux évaluateurs des orientations claires sur les mesures supranationales de l'UE, tout en confirmant que les contrôles de conformité restent axés sur les cadres nationaux ; mettre en place une approche structurée pour intégrer les mesures de l'UE sans compromettre les règles du GAFI ;

- le projet est élaboré grâce à un engagement important des parties prenantes, avec la participation active de MONEYVAL, du FMI, des délégations du GAFI et des États membres de l'UE.

Point 17 – Stratégie de MONEYVAL 2023-2027 - État d'avancement de la mise en œuvre

37. a entendu une mise à jour du président sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie de MONEYVAL 2023-2027 et les réalisations du Comité au cours des deux dernières années, qui incluent :

- **Pilier 1** - mener à bien le 5^e cycle d'évaluations mutuelles et lancer le 6^e cycle, tout en assurant un soutien continu aux membres tout au long de la transition (par exemple, révision complète des questionnaires d'évaluation et des lignes directrices spécifiques). MONEYVAL a été le premier ORTG à lancer le nouveau cycle, en adoptant le premier REM pour la Lettonie en juin 2025, suivi par celui de la Serbie lors de l'actuelle plénière. Au cours des deux dernières années, MONEYVAL a également organisé huit formations dans les pays et six formations d'évaluateurs, dont la moitié en collaboration avec le GAFI, ce qui a permis de constituer un groupe suffisant d'évaluateurs qualifiés (plus de 150) pour les premières années du nouveau cycle d'évaluation ;
- **Pilier 2** - MONEYVAL a poursuivi ses travaux de recherche sur les typologies, avec deux projets de typologie lancés et adoptés au cours de la présente réunion plénière (« Produits et conflits » et « Pratique consistant à utiliser des actifs virtuels et des prestataires et plateformes de services d'actifs virtuels pour le blanchiment de capitaux d'origine criminelle ») ; il continue également à s'engager dans le projet en cours du GAFI visant à garantir une approche cohérente et homogène des mesures supranationales de l'UE ;
- **Pilier 3** - MONEYVAL a continué de renforcer ses liens avec le réseau mondial dirigé par le GAFI et avec d'autres homologues extérieurs, notamment en participant activement à la révision des normes et procédures du GAFI pour le nouveau cycle, aux groupes de travail du GAFI, à la révision des RI 8 et RI 5 et de la R. 8, aux activités de formation communes et aux cours de formation aux normes du GAFI. Le Secrétariat de MONEYVAL a également continué de coopérer avec d'autres ORTG en participant activement aux forums et aux réunions plénières ;
- **Pilier 4** - MONEYVAL a continué à suivre les travaux de la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie et du PC-RAC et d'approfondir ses relations avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), le GRECO, la Commission de Venise, le groupe consultatif du Comité de suivi sur la manipulation de compétitions sportives et le Groupe POMPIDOU ;
- **Pilier 5** - MONEYVAL a amélioré sa visibilité grâce à un engagement de haut niveau et à une communication publique, tous les rapports étant publiés en ligne et contenant des informations sur les principaux événements et engagements.

38. a noté que le Secrétariat de MONEYVAL manque toujours cruellement de ressources par rapport à ces objectifs et a remercié la Roumanie et Malte pour leurs contributions volontaires en 2024 et 2025 respectivement, qui sont essentielles pour assurer la mise en œuvre complète de la stratégie.

Point 18 – Participation des membres au processus d'évaluations mutuelles et à l'évaluation des besoins

39. a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la participation des membres de MONEYVAL aux processus d'évaluations mutuelles lors des 5^e et 6^e cycles (en notant que les chiffres sont encore provisoires pour ce dernier), qui soulignent la nécessité d'une participation plus équilibrée parmi les États et territoires.

Point 19 – Mise à jour sur la formation des évaluateurs et autres activités de formation

40. a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant les formations MONEYVAL organisées en 2025 (janvier, septembre et octobre) et d'autres formations organisées conjointement par le GAFI et les ORTG ;
41. a pris note des prochains cours de formation complète des évaluateurs prévus pour 2026 (mars, juin et octobre, à confirmer) ; à l'avenir, la priorité sera donnée aux pays et territoires qui comptent le moins d'experts formés, ainsi qu'aux organes d'application de la loi (police, ministère public).

Point 22 – Rapporteur·es et calendrier des rapports de suivi à soumettre lors des 71^e, 72^e et 73^e réunions plénières

42. a entendu une mise à jour du Secrétariat sur la sélection des rapporteur·es désignés pour les trois rapports de suivi dont l'adoption est prévue lors de la réunion plénière de mai 2026 : Israël et Jersey pour la Roumanie, la Lettonie pour la Macédoine du Nord, et le Lichtenstein et la Lituanie pour la Bulgarie. Les rapports de suivi seront diffusés en mars pour commentaires.

Point 23 – Financement et dotation en personnel

43. a pris note de la situation en matière d'effectifs au sein du Secrétariat, qui recrute actuellement du personnel supplémentaire à la suite de récents concours, ainsi que du personnel détaché de Malte, de l'Azerbaïdjan et de Gibraltar ;
44. a pris acte du départ de Mme Kotryna FILIPAVICIUTE et de Mme Marie-Laure DUSSART du Secrétariat de MONEYVAL.

Point 24 – Divers

45. a pris note de la conférence à venir de la Lettonie, en janvier, sur le nouveau cycle d'évaluation ;
46. a entendu une mise à jour du Secrétariat sur la réunion plénière de la Conférence des Parties (CdP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en novembre 2025, au cours de laquelle des rapports horizontaux pour les Dépendances de la Couronne de Jersey et de l'Île de Man ont été adoptés ; la Convention a également été étendue aux juridictions de Gibraltar et de Curaçao.

AGENDA / ORDRE DU JOUR
70th PLENARY AND WORKING GROUP MEETING / 70e SESSION PLÉNIÈRE ET
RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL,
Strasbourg, Palais de l'Europe, 15-18 December / décembre 2025

WORKING GROUP ON EVALUATION / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉVALUATION
Monday, 15 December 2025 / lundi 15 décembre 2025
Room 1 / Salle 1

Morning 9.00 a.m. – 12:30 p.m. / matin 9h00 – 12h30

Mutual Evaluation Report of Serbia / Rapport d'évaluation mutuelle de la Serbie

PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE
Day 1: Tuesday, 16 December 2025 / 1^{er} jour : mardi 16 décembre 2025
Room 1 / Salle 1

Morning 9.00 a.m. – 12.30 a.m. / matin 9h00 – 12h30

1. **Opening of the Plenary Meeting / Ouverture de la réunion plénière**
 - **Key address by Mr Giles Thomson, Vice-President of the FATF / Discours liminaire de M. Giles Thomson, vice-président du GAFI**
 - **Statement by Ms Livia STOICA BECHT, Head of Economic Crime and Corruption Department, Council of Europe / Déclaration de Mme Livia STOICA BECHT, Cheffe du Département Criminalité économique et corruption, Conseil de l'Europe**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chair and Vice-Chair / Informations communiquées par le Président et le vice-président**
 - **Chair's correspondence / Correspondance du Président**
 - **Participation in the 1538th meeting of the Council of Europe Committee of Ministers on 24 September 2025 and presentation of the 2024 MONEYVAL Annual Report / Participation à la 1538^e réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 24 septembre 2025 et présentation du Rapport annuel 2024 de MONEYVAL**
 - **Reports on attendance in other fora / Rapports sur la participation aux réunions d'autres institutions**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - **Calendar of activities 2026 / Calendrier des activités pour 2026**
 - **Reports on attendance in other fora / Rapports sur la participation aux réunions d'autres institutions**
5. **Discussion and adoption of 6th round Rules of Procedure (RoPs) / Discussion et adoption des règles de procédure du 6^e cycle**
6. **Discussion and adoption of the 5th round RoPs to accommodate a new approach adopted by the FATF in June 2025 / Discussion et adoption des règles de procédure du 5^e cycle pour les aligner aux décisions adoptées par le GAFI en juin 2025**

7. **Updated Principles of conduct for MONEYVAL Chair, Vice-Chairs, Bureau members, Working Group on Evaluations co-chairs and scientific experts** (for adoption) / *Mise à jour des Principes de conduite pour le président, les vice-présidents, les membres du bureau, les co-présidents du groupe de travail sur les évaluations et les experts scientifiques de MONEYVAL (pour adoption)*
8. **Updated Principles of conduct during the mutual evaluation process for members of Mutual Evaluation Teams** (for adoption) / *Mise à jour des Principes de conduite lors du processus d'évaluation mutuelle pour les membres des équipes d'évaluation mutuelle (pour adoption)*

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

9. **Fifth round follow-up: Follow-up reports** / *Suivi du cinquième cycle: Rapports de suivi*
10. **Ongoing Compliance Enhancing Procedures** / *Application des procédures de conformité renforcée cinquième cycle:*
 - Georgia / Géorgie
 - Slovak Republic / République slovaque
 - Czechia / Tchéquie

PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE
Day 2: Wednesday, 17 December 2025 / 2^e jour : mercredi 17 décembre 2025
Room 1 / Salle 1

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

11. **Discussion on the draft 6th round Mutual Evaluation Report of Serbia** / *Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 6^e cycle de la Serbie*

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

- 11a. **Continuation of the discussion on the draft 6th round Mutual Evaluation Report of Serbia** / *Suite de la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 6^e cycle de la Serbie*
12. **Preparation of an additional protocol to the CETS No. 198 – exchange of views with Mr Cornel-Virgiliu Calinescu (Romania), Chair of the Council of Europe's Committee of Experts on Criminal Asset Recovery (PC-RAC)** / *Préparation d'un protocole additionnel à la STCE n° 198 – échange de vues avec M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Roumanie), président du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels du Conseil de l'Europe (PC-RAC)*
13. **Update on FATF workstreams and engagement** / *Point sur les travaux et l'engagement du GAFI*
14. **Information on AML/CFT initiatives in other fora** / *Informations sur les développements en matière de LBC/FT d'autres institutions*
- 14a. **Guidance on Identifying, Assessing and Understanding the Risk of Terrorist Financing and Proliferation Financing by the Smaller States and Territories Working Group (STWG) – presentation by Gibraltar and Isle of Man** / *Orientations sur l'identification, l'évaluation et la compréhension des risques liés au financement du terrorisme et au financement de la prolifération par le Groupe de travail sur les petits États et territoires (STWG) – présentation par Gibraltar et l'île de Man*
- 14b. **Closed session (only MONEYVAL member states and territories, FATF members and secretariat)** / *Séance à huis clos (uniquement les États et territoires membres de MONEYVAL, les membres du GAFI et le secrétariat)*
 - **New round of mutual evaluations** / *Nouveau cycle d'évaluations mutuelles*

PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE
Day 3: Thursday 18 December 2025 / 3^e jour : jeudi 18 décembre 2025
Room 1 / Salle 1

Morning 9.00 a.m. – 12.30 / matin 9h00 – 12h30

- 15. Election of the Chair and the Vice-Chairs / Election du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s**
- 16. Election of Bureau members / Elections des membres du Bureau**
- 17. MONEYVAL Strategy 2024-2027 – status of implementation / Stratégie MONEYVAL 2024-2027 – état de la mise en œuvre**
- 18. Membership participation to the ME process and the needs assessment / Participation des membres au processus d'évaluation mutuelle et à l'évaluation des besoins**
- 19. Update on evaluators training and other training activities / Information sur la formation des évaluateurs et autres activités de formation**

Afternoon 2.00 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h00 – 17h30

- 20. MONEYVAL typologies / Travaux de MONEYVAL sur les typologies**
- 21. Update by FATF on project "Ensuring a consistent and coherent approach to EU supranational measures" / Mise à jour par le GAFI sur le projet « Garantir une approche cohérente des mesures supranationales de l'UE**
- 22. Rapporteurs and timelines for the follow-up reports for the 71st, 72nd and 73rd Plenary meetings / Rapporteurs et calendrier pour les rapports de suivi de la 71^e, 72^e et 73^e réunions plénières**
- 23. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
- 24. Miscellaneous / Divers**